

11/90)

OPERATIONS du BUREAU DE BIENFAISANCE: autorisation de conclure des  
Marchés de l'année 1954 par le service du Bureau  
de Bienfaisance - Ratification de l'Ordonnateur du Bureau de Bienfa-  
sance - Ratification des Fonctions de l'Ordonnatrice des dépenses  
du Bureau de Bienfaisance - Ratification de dons.

Le Conseil après avoir examiné les dossiers concernant les affaires ci-dessus mentionnées, à la majorité, émet un avis favorable à ce qu'il soit donné suite aux délibérations prises à leur sujet par la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance dans sa séance du 1er Septembre 1954.